



Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section fédérale du COMMERCE

COMMUNIQUE DE PRESSE

BRICORAMA : les salariés victimes de BOURRELIER et de la CFDT

Après avoir levé le stylo pour annoncer leur signature dès la première réunion de négociation dans la branche du bricolage dans le cadre du décret Sapin (30 décembre 2013) qui permet à toutes les entreprises du bricolage d'ouvrir le dimanche, la CFDT se plaint au niveau de Bricorama.

Aucune nouvelle fraîche dans leur déclaration dans la presse puisque FO annonçait déjà le 29 novembre 2016 : « Travail du dimanche : les salariés de BRICORAMA se font rouler dans la farine par le millionnaire BOURRELIER* ».

FO a toujours dénoncé le travail du dimanche et qu'au bout de la généralisation, les salariés seront lésés. C'est déjà le cas chez BRICORAMA puisqu'ils voient leur majoration, pour le travail du dimanche, diminuer.

C'est de cette façon que seront mises en œuvre les lois Macron et El Khomri, en nivelant par le bas. Ces contre-réformes ont été soutenues par les mêmes qui ont signé l'accord de branche dans le bricolage et l'ont accompagné dans les plus grandes entreprises du secteur comme LEROY MERLIN, CASTORAMA et BRICORAMA.

A la fin, ce sont les salariés qui sont les dindons de la farce. FO continue à s'opposer aux mauvaises lois et demande l'abrogation des lois bien mal nommées « Travail » et « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ». À la clé de ces lois, c'est chômage et dumping social.

* Communiqué : « Travail du dimanche : Les salariés de BRICORAMA se font rouler dans la farine par le millionnaire BOURRELIER » toujours lisible sur : <http://fecfocommerce.unblog.fr/2016/11/29/travail-du-dimanche-les-salaries-de-bricorama-se-font-rouler-dans-la-farine-par-le-millionnaire-bourrelier/>

Paris, le 6 mars 2017

Contact :

Denis DA CRUZ – RS au CCE BRICORAMA - 06 66 52 01 28

Kamel REMACHE – DSC BRICORAMA - 06 95 22 07 59

Christophe LE COMTE - Secrétaire de la Section fédérale du Commerce - 01 48 01 91 33 – 06 68 66 25 24

